

Capital humain et Capture du dividende démographique au Sénégal : Une approche genre

Papier préparé dans le cadre de la Huitième Conférence Africaine sur la Population de l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA) du 18 au 22 novembre 2019 Entebbe (Ouganda)

Par :

Latif Dramani,

CREG/CREFAT, Université de Thiès, Sénégal

latif.dramani@gmail.com

Edmée NDOYE,

CREG/CREFAT, University Cheikh Anta Diop (UCAD), Dakar-Sénégal

ndoyemathe@yahoo.fr

Résumé

Ce travail, se propose d'analyser l'apport du capital humain dans le Dividende démographique, selon une approche genre. En effet, le Sénégal dont la structure démographique est caractérisée par une population à majorité en âge de travailler (53,6%, ANSD, 2019), figure au rang des pays éligibles à la capture du dividende démographique (DD). La réalisation de cette dernière doit compter sur un capital humain de qualité. A cet effet, ce travail développe une méthodologie dérivée du DDMI (Demographic Dividend Monitoring Index) développé par le CREG-CREFAT, pour apprécier la contribution du genre dans la pleine exploitation du bonus démographique. Les données utilisées proviennent principalement de deux bases de données : l'ESPS II (2011) et l'EDS-MICS (2014). Les résultats montrent une contribution des femmes au DD de 31,6 points de pourcentage inférieure à celle des hommes qui contribuent à hauteur de 65,8%. Cette contribution marginale est en partie le fait du faible maintien des jeunes filles à l'école, ce qui milite pour l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre de politiques sensibles au genre.

Mots clés : capital humain, genre, dividende démographique

Classification JEL: I00, J16, J18

Abstract

This work proposes to analyze the contribution of human capital in Demographic Dividend in Senegal, according to a gender approach. Indeed, Senegalese demographic structure is characterized by a large working age population, 53.6% (ANSD, 2019). This fact put it in the group of countries which are eligible to capture the demographic dividend (DD). The realization of this last must be based on a qualified human capital, to emphasize, the durability of development. To this end, this work develops a methodology derived from the DDMI (Demographic Dividend Monitoring Index) developed by CREG-CREFAT, to assess the contribution of gender in the full exploitation of the demographic bonus. The data used come mainly from two databases: ESPS II (2011) and EDS-MICS (2012-2013). Results show that women's contribution to DD is 31.6 percentage points lower than men one who contribute at 65.8%. This difference is, in a large part, due to a lack of maintaining girls and young women at school. Such results reinforces the arguments in favor of the implementation of gender-sensitive policies.

Keywords: Human Capital, Gender, Demographic dividend

JEL Classification: I00, J16, J18

Introduction

Le dividende démographique fait référence à une accélération de la croissance économique qui peut survenir dans un pays lorsque la population active est supérieure à celle des personnes n'étant pas ou plus en âge de travailler (Dramani, 2015). Cette structure de la population est caractéristique de nombre de pays en développement, le Sénégal en particulier. Ce dernier a en effet amorcé la deuxième phase de la transition démographique. Cette situation est la résultante d'une régression de la mortalité des adultes de 114 ‰ à 59 ‰ pour les hommes et 115 ‰ à 74 ‰ pour les femmes, entre 2010 et 2017. La mortalité infanto juvénile pour sa part est passée de 139 ‰ à 56 ‰, sur la même période (EDS-Continue, 2017). Cette baisse de la mortalité s'est accompagnée d'une baisse progressive de la fécondité. Ainsi, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 6,4 en 1986 à 4,6 en 2017 (EDS-Continue, 2017).

La population sénégalaise est ainsi telle que la majorité appartient à la classe d'âge active soit 53,6% en 2016 (ANSD, 2019). Cette situation rend le pays éligible au rang des pays à potentialités démographiques susceptibles d'insuffler une dynamique de croissance économique soutenue, autrement dit de capturer le Dividende démographique. Ce potentiel de croissance ne peut être exploité qu'à travers des investissements bien ciblés visant l'atteinte d'une croissance inclusive à travers notamment la promotion de l'emploi des jeunes et l'autonomisation de la femme.

Le capital humain fait partie des facteurs essentiels de la capture du dividende démographique. Recouvrant l'ensemble des connaissances, des qualifications, des compétences ainsi que d'autres qualifications d'un individu et qui favorisent son bien-être personnel, social et économique, il constitue un signal du niveau de productivité des individus sur le marché du travail et est donc un indicateur incontestable du niveau de développement des pays. Au Sénégal, même si les taux de scolarisation au primaire et secondaire moyen sont en faveur des filles avec des indices de parité identiques en 2016, la tendance est renversée au niveau de l'enseignement secondaire général où l'indice de parité est de 0,96 et au supérieur où la majorité des inscrits sont de sexe masculin, soit 60,5% de l'effectif du supérieur (ANSD, 2016). Cette situation peut en partie expliquer la faible participation des femmes au marché du travail malgré leur importance numérique (50,21% de la population totale en 2018). En effet, leur participation au marché du travail est relativement faible soit 32,8% contre 59,3% pour les hommes (ANSD, 2019). Les femmes ne génèrent pas assez de revenus pour satisfaire leur besoin de consommation. En 2011, le revenu du travail des femmes faisait 35% de celui estimé au niveau national (CREFAT, 2015). Leur représentativité aux instances de décision reste encore faible malgré plusieurs efforts consentis

Dans ce contexte actuel de quête d'émergence où toutes les forces productives sont nécessaires à l'atteinte de cet objectif, l'on se pose la question de savoir quel est l'apport du capital humain dans le dividende démographique?

L'objectif de cette étude est d'analyser le gap genre dans la capture du dividende. Dans cette optique, le Consortium Régional en Economie Générationnelle (CREG) – CREFAT (Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquée de Thiès) a créé un indicateur, l'Indice Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (I2S2D) ou Demographic Dividend

Monitoring Index (DDMI). Cet indicateur est un outil qui fournit des informations sur le processus de capture du DD dans une zone donnée et permet d'élaborer de manière précise les politiques publiques pour une accélération dudit processus. Il s'agit d'un indice composite avec cinq (05) sous-indicateurs dont l'Indice de Développement Humain Etendu (IDHE). Ce dernier traite du développement humain en ses trois composantes traditionnelles développées par le PNUD. Sa valeur ajoutée se manifeste dans la prise en compte de la fécondité dans l'analyse, pour appréhender la soutenabilité et la durabilité du développement humain.

Contexte

Le développement du capital humain fait partie des priorités des politiques publiques au Sénégal, de son accession à l'indépendance à nos jours. Cette volonté en grande partie due à la jeunesse de la population, se manifeste à travers les politiques et programmes mis en œuvre, notamment le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) ainsi que la prise en compte des questions de développement de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté dans l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent, cadre de référence des politiques nationales actuelles.

Santé

Les dépenses de santé au Sénégal sont passées de 29 milliards en 2000 à 108,4 milliards CFA, en 2010. Ce budget représente aujourd'hui 10,4% du budget de fonctionnement de l'Etat. Cette évolution croissante des dépenses en santé est accompagnée de progrès majeurs dans le secteur sanitaire, particulièrement la santé de la mère et de l'enfance.

En ce qui concerne la santé de la mère, la proportion d'accouchement assisté par un personnel qualifié est passée de 50% en 2012 à 59% en 2014 selon l'EDS de l'année 2012-2013 pour se situer, selon l'EDS-C 2015 à 53,2%. La santé reproductive, notamment la mise en œuvre du plan d'action national Planification Familiale 2012-2015, a permis de passer son taux de Prévalence Contraceptive de (TPC) de 12% à 21,2% en 2015.

Les efforts en matière de santé reproductive ont en partie joué sur la baisse du taux de fécondité. En effet, une femme arrivée en fin de vie féconde avait, en moyenne, 6,6 enfants l'EDS-I (1986) ; l'EDS-II (1992), l'EDS-III (1997) et l'EDS-IV (2005) ont respectivement estimé ce nombre à 6,0 enfants, 5,7 enfants et 5,3 enfants alors que d'après l'EDS-MICS, une femme aurait, en moyenne, 5,0 enfants en fin de vie féconde, soit, au total, 1,6 enfants de moins par rapport au niveau de 1986. En 2017, le taux de fécondité s'est établi à 4,6 (EDS-Continue, 2017). La fécondité est marquée par une disparité selon les zones urbaine et rurale avec respectivement des indices synthétiques de fécondité de 3,9 et de 6,0. Cette fécondité est également précoce et concerne 19% des filles âgées de moins de 20 ans ont déjà donné naissance à au moins un enfant ou en sont à leur première grossesse.

Concernant la santé de l'enfant, les résultats du RGPHAE de 2013, montrent que dans l'ensemble, le risque pour un enfant de décéder avant le premier anniversaire est de 53%. Le risque de mortalité infantile varie sensiblement selon le sexe, le milieu de résidence et la région. Pour les enfants de moins d'un an, la surmortalité masculine se confirme à travers les résultats du RGPHAE, puisqu'on dénombre 59,6% chez les garçons contre 46,1% chez les filles. La mortalité infanto-juvénile (risque de décès avant le cinquième anniversaire), pour sa part est

estimé à 78,7‰. La variation selon le sexe est relativement faible (respectivement 81,0‰ et 76,3‰ pour les garçons et les filles).

Le secteur sanitaire souffre cependant de limites. En effet, le personnel de santé en activité est encore loin de satisfaire la demande des populations alors que 30% du budget du secteur est consacré aux ressources humaines. En outre, on note une grande disparité dans la couverture du territoire national. En termes de population, l'analyse de la couverture en personnel de santé révèle que le Sénégal compte :

- 1 médecin pour 12 373 habitants ;
- 1 infirmier pour 4 320 habitants ;
- et 1 sage-femme d'État (SFE) pour 2 426 Femmes en Âge de Reproduction (FAR).

Education

Le système éducatif Sénégalais est globalement composé de l'enseignement général, l'enseignement professionnel technique, de même que l'enseignement supérieur. En termes d'infrastructures scolaires, une nette amélioration est observée. L'éducation de base, l'offre du secteur est fournie par 1 309 institutions dont 15,9% relève de statut communautaire alors que la majorité qui représente une proportion de 73,9%, est détenue par le Privé et 10,2% par le secteur Public. L'enseignement secondaire sur la période 2007–2014 est caractérisé par un accroissement continu des installations du public et du privé. De 87 unités en 2007, leur nombre est passé pour le public à 293 en 2014. Pour ce qui est de la formation professionnelle¹ et technique, les structures de formation pour l'année 2014-2015 sont au nombre de trois cent quatre-vingt-huit (388) dont cent quatre (104) dans le public et deux cent quatre-vingt-quatre (284) dans le privé. Le nombre de Lycées Techniques publics est de onze (11).

Le taux brut de scolarisation (TBS) du Moyen s'est nettement accru de 54,60% en 2012 à 58,40% en 2015 tout comme celui de l'Enseignement secondaire général (ESG) de 25,9% à 33,2% pendant que le nombre d'apprenants inscrits dans les structures de la FPT pour 100 000 habitants est passé de 300 à 402 et le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a connu une progression en passant de 906 à 1037.

L'enseignement secondaire est marqué par une évolution à la hausse des effectifs de garçons et de filles de 2004 à 2014. Sur toute la période, les effectifs des garçons dépassent de loin ceux des filles avec toutefois une tendance à la réduction des écarts entre les filles et les garçons. A titre d'illustratif, l'écart qui était de 22,8% en faveur des garçons en 2004 s'est d'année en année réduit pour passer à 16,8% en 2009 et à 8,6% en 2014 (RAC, 2017).

Dans l'enseignement professionnel, les tendances paritaires sont en faveur des filles soit 54% des effectifs au niveau national. En outre, l'enseignement secondaire est marquée par une légère augmentation du nombre de bacheliers inscrits dans les établissements publics et privés au Sénégal qui est passé de 29 523 en 2012 à 35 751 en 2015, avec des proportions de jeunes femmes respectives de 40,11% et 40,95%, sur la période.

¹ Rapport national sur la situation de la FPT 2015

Ces acquis reposent sur d'importants investissements que reflète la croissance des dépenses publiques en éducation dont la part dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 6% en 2012 à 7,73 % en 2014 et dans les dépenses publiques totales de 21,04% à 25,36 % (LPS, 2018).

Situation économique

Sur la période 2000-2012, le taux de croissance du PIB réel a maintenu un rythme de progression relativement satisfaisant avec un taux moyen de croissance de 4%. Toutefois, ce taux moyen de croissance économique cache des disparités liées à la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. En effet, la croissance réelle du PIB s'est établie à un niveau très bas de 0,7% en 2002, sous l'effet d'un déficit pluviométrique chronique qui a sérieusement affecté le secteur primaire (-20,0%). Cependant, la période 2003-2005 a été marquée par une croissance moyenne du PIB en volume de 6,1%, suite à la reprise du secteur primaire et aux performances enregistrées au niveau des secteurs secondaire (+4,5%) et tertiaire (+6,3%). En 2006, le taux de croissance du PIB en volume a connu un nouveau ralentissement s'établissant à (+2,5%). Ce ralentissement de l'activité économique nationale s'explique essentiellement par les contreperformances du secteur primaire (-8,9%) résultant des difficultés notées dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des produits extractifs (difficultés des Industries Chimiques du Sénégal (ICS)) mais également celles du secteur secondaire (+1,4%) à la suite du ralentissement des activités de raffinage de pétrole et de fabrication de produits chimiques. La progression du PIB réel a enregistré sur la période 2006-2012, un rythme erratique et moins intense par rapport à la période 2003-2005. Sur la période 2006-2012, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,4%. Cette décélération résulte essentiellement des contreperformances du secteur primaire consécutives aux difficultés récurrentes notées dans l'agriculture, la pêche et les activités extractives mais également celles du secteur secondaire à la suite du ralentissement des activités de raffinage de pétrole et de fabrication de produits chimiques ainsi que les désagréments notés dans l'approvisionnement en énergie électrique.

En plus de ces contreperformances, la décélération du rythme de croissance sur la période 2006-2012 s'explique également par les contrecoups de la crise économique et financière mondiale des années 2008 et 2009, affectant le secteur touristique au Sénégal avec la baisse de 7,5% des arrivées de touristes ainsi que les transferts courants privés reçus qui ont baissés de 8,2% en 2009. L'investissement privé a été également touché par la crise avec le recul de plus de 10% des IDE en 2009. A cet égard, la progression du PIB réel est passée de 4,9% en 2007 à 3,7% en 2008 et 2,4% en 2009.

Après une relance de l'activité économique sénégalaise en 2010 avec une progression de 4,1% du PIB réel, l'année 2011 a été marquée par une baisse drastique du taux de croissance économique évalué à 1,8%. Cette récession résulte principalement des mauvaises conditions climatiques avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace, des pénuries dans la fourniture d'électricité ainsi que des tensions pré-électorales liées à l'élection présidentielle de 2012. Toutefois, l'année 2012 a enregistré un regain de croissance en raison

surtout d'une pluviométrie abondante ayant donné une bouffée d'oxygène au sous – secteur de l'agriculture. (SES, 2012).

Entre 2015 et 2016, le taux de croissance du Sénégal a connu une nette amélioration. L'activité économique est restée vigoureuse avec une croissance de 6,4% durant deux années consécutives. Ce dynamisme est porté par la bonne tenue du secteur tertiaire qui affiche une progression de 7,6% en 2016 contre 3,3% en 2015. Elle est atténuée par la décélération des secteurs secondaire (3,6% contre 9,8%) et primaire (5,4%, après 10,6%) qui ont perdu respectivement 6,2 et 5,2 points de croissance par rapport à l'année 2015.

La consommation finale de biens et services est la composante de la demande globale qui contribue le plus à la formation du PIB c'est-à-dire à la création de richesses. Sur la période 2009-2013, sa contribution à la croissance était de 2,4% alors que l'investissement privé n'a contribué qu'à hauteur de 1,2%. Cette tendance est observée à la hausse sur la période 2015-2016 avec une contribution de la consommation finale au PIB de 5,1% en 2016 contre 4,6% en 2015.

Revue de littérature

L'importance de l'interaction entre la croissance démographique et celle économique ont été mis en évidence par Malthus. Dans sa thèse historique qualifiée d'antinataliste, par opposition à celle populationniste de Colbert (1619-1683), il soutient la nécessité du contrôle des naissances étant donné que les biens de subsistance ont une augmentation arithmétique qui ne s'arrime pas à l'augmentation exponentielle de la population.

Les études qui ont précédées ont montré une corrélation positive entre la croissance démographique et celle économique (Bloom et al. 2003, entre autres). Il s'agit plus particulièrement de l'évolution de structure par âge de la population, notamment des personnes en âge de travailler, sur la croissance économique. Ce lien positif entre les changements de la structure démographique et la croissance économique est traduit en bonus démographique, potentiel pouvant sous certaines conditions permettre d'amorcer une période de croissance économique soutenue pleine exploitation des potentialités économique d'un pays ; c'est le dividende démographique (Nations Unies, 2013). Ce concept a été introduit dans les années 90 pour décrire l'interaction entre l'évolution de la structure de la population et la croissance économique rapide en Asie de l'Est (Bloom, Canning et Malaney, 2000; Bloom et Williamson, 1998).

Selon Canning et al. (2016)², la présence d'un très grand nombre de personnes actives dynamise l'économie à condition qu'il y ait suffisamment de possibilités d'emploi. Un investissement plus important dans le capital humain augmentera la productivité nette de la main-d'œuvre lorsque les cohortes plus petites, mais plus instruites, commenceront à entrer sur le marché du travail. Cela renforcera les effets favorables à la croissance de l'augmentation du ratio de soutien pendant la phase de dividende, et compensera les effets de ralentissement de la croissance du déclin du ratio de soutien lorsque le vieillissement de la population (Lee et Mason, 2010). Cette

² Dans Dramani (2019) : Dividende démographique et développement durable : Fondements théoriques et modèles normatifs, Tome 01. L'Harmattan Sénégal.

situation, qualifiée de second dividende démographique, est entretenue par l'augmentation de la productivité liée aux différents investissements en capital humain en particulier à l'éducation et susceptible d'entraîner une augmentation de l'épargne (Lee, Mason, et al., 2000; Lee, Mason, et al., 2001b; Lee, Mason, et al., 2003; Lee and Mason, 2010; Mason, Lee, et al., 2010; and Sánchez Romero, Patxot, et al., 2012).

I. Revue théorique des effets négatifs des inégalités genre sur la croissance économique

Dans son cadre théorique, la Banque mondiale (2001) a expliqué le coût plus élevé que représente la discrimination entre les sexes pour une économie. Premièrement, les disparités entre les sexes entraînent un faible niveau de capital humain (les femmes non éduquées désignent les enfants peu instruits et peu soignés). Deuxièmement, les inégalités entre les sexes introduisent dans l'économie une sorte d'inefficacité dans l'allocation des ressources via le marché du travail. La théorie de la Banque mondiale (2001) permet de conclure que l'inégalité entre les sexes est coûteuse pour l'ensemble de l'économie.

Le modèle théorique de Blackden et al. (2006) ont abouti à une conclusion similaire, selon laquelle la discrimination fondée sur le sexe affectait négativement l'actif de capitalisation, la productivité et donc la performance économique. Dans ce cadre, les auteurs ont souligné que les barrières artificielles basées sur le sexe mises en place pour l'accès à l'éducation limitaient la productivité des femmes, excluaient les filles talentueuses de l'éducation et in fine du capital humain féminin. En outre, selon les auteurs, dans ce contexte, où les rendements marginaux de l'éducation des filles sont supérieurs à ceux des garçons, est généralement le signe d'une inefficacité dans l'allocation de la scolarisation. Blackden et al. (2006) ont été confirmés par Esteve-Volart (2009). L'exclusion des femmes de la sphère économique (poste de direction, par exemple) du fait de l'inégalité accrue entre les sexes, le capital humain des hommes et des femmes diminuera et le nombre de talents diminuera également dans le pays. Par conséquent, le faible talent implique moins d'innovation et l'adoption de la technologie selon les auteurs.

En 1990, des chercheurs tels que Sen, Klasen et Wink (2002) avaient déjà montré à quel point les disparités entre les sexes sur le marché du travail avaient un impact négatif sur le capital humain, considéré comme un moteur de la croissance économique. (Romer 1986, Lucas 1988). etc.). Ils concluent que la réduction de leur pouvoir de négociation, qui pourrait limiter les investissements dans le capital humain des enfants (éducation et santé), est le principal moyen par lequel les disparités entre les sexes conduisent à la sous-performance économique. .

Récemment, certains universitaires ont dépassé le canal humain essentiel des inégalités de genre et envisagent d'autres canaux, notamment l'autonomisation des femmes, la fécondité, la migration, etc. Slotsky (2006) a souligné que les différences de comportement pouvaient avoir des influences macroéconomiques et était attaché à l'emploi, en particulier dans le processus de prise de décision au niveau du ménage. Son analyse repose sur l'hypothèse que les femmes ont des attitudes de performance économique (préférence pour l'épargne, moins d'aversion pour le risque, une plus grande propension à investir dans des projets productifs, etc.), un comportement d'amélioration du capital humain (pensez aux enfants qui investissent et qui investissent dans leur éducation, santé, nutrition, etc.). Dans le même esprit, la Banque

mondiale (2001) a fait valoir que, les femmes étant moins susceptibles d'être népotiques et corrompues, la promotion de l'égalité des sexes constituera probablement une bonne politique de performance économique.

Liant l'inégalité de genre à la fécondité, Galor et Weil (1996) ont soutenu que l'autonomisation économique des femmes ou la réduction de ces inégalités augmenterait leur participation dans la sphère économique (emploi). En conséquence, leurs salaires vont augmenter, mais parallèlement, le coût croissant des enfants augmentera en raison du temps limité consacré à la garde des enfants et, en fin de compte, le taux de fécondité chutera. Cette baisse du taux de fécondité entraînera une baisse du taux de fécondité total et augmentera ainsi la capacité du pays à exploiter les possibilités offertes par le dividende démographique (Dramani, 2016, 2018).

II. Revue empirique

Une étude de Bloom et Williamson (2005) sur les pays d'Asie de l'Est entre 1965 et 1999, montre indirectement que la croissance économique aurait pu être négative, si la croissance démographique n'avait pas été accompagnée par les investissements dans le domaine social. Ils font remarquer que les investissements dans le domaine de la santé et de l'éducation ont coïncidé avec l'augmentation de la population active (Etoko, 2018).

Selon Klasen (1999), les disparités entre les sexes dans l'éducation affectent la qualité du capital humain et réduisent la croissance économique d'un pays. À l'aide de données de panel, Klasen (1999) a examiné l'impact de l'inégalité de genre sur la croissance économique des pays. Il en résulte que l'inégalité de genre en matière d'éducation a un impact direct sur la croissance, car elle affecte négativement la qualité du capital humain. En outre, la croissance économique est indirectement affectée par l'effet des inégalités entre les sexes sur les investissements et la croissance démographique. En fait, l'auteur estime qu'entre 0,4% et 0,9% des différences de taux de croissance entre les pays d'Asie de l'Est et ceux d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud peuvent s'expliquer par les écarts plus importants entre hommes et femmes dans ces derniers domaines.

En effet, le décollage économique des pays de l'Asie du Sud-Est ne se fait pas seul; cela s'accompagne d'une capacité de l'économie à accumuler du capital physique et humain et à absorber la population potentiellement active en un emploi productif. S'appliquant aux pays africains, ces auteurs notent que ces facteurs font défaut et entraînent de faibles avantages démographiques dans ces pays, contrairement aux pays asiatiques. Bloom et al. (2010), dans l'une des études, ont utilisé un modèle de croissance pour étudier les effets sur la santé et les changements démographiques sur la croissance économique de la Chine et de l'Inde. Pour eux, les principaux facteurs à l'origine du décollage économique de ces deux pays sont l'amélioration de la santé, une plus grande ouverture des échanges, mais aussi une augmentation du ratio main-d'œuvre par rapport à la population qualifiée.

Mitra et al. (2015) utilisent une analyse factorielle exploratoire pour examiner l'impact des dimensions de l'égalité de genre (égalité des chances économiques et égalité des résultats économiques et politiques). Avec les données de 101 pays entre 1990 et 2000, les estimations

montrent que l'amélioration de l'égalité des chances économiques augmente de 1,3 point la croissance économique et l'amélioration de l'égalité de participation de 1,2 point. En particulier, les pays en développement voient leur croissance économique s'améliorer davantage du fait de l'égalité des chances, alors que pour les pays développés, elle découle de l'égalité de la participation des hommes et des femmes. Dans un autre point, Mitra et al. (2015) considèrent que l'éducation des femmes dans une société améliore la santé des enfants mais contribue également à réduire le taux de fécondité. Cette réduction de la fécondité devrait améliorer leur niveau de participation au marché du travail et assurer une meilleure qualité du capital humain pour les générations futures (Mitra et al., 2015).

Cuberes et Teigner (2015) examinent l'impact des disparités entre les sexes en matière d'entrepreneuriat et de participation au marché du travail sur la productivité et le revenu par habitant. En utilisant le modèle de choix professionnel, ils montrent que l'écart entre les sexes dans l'entrepreneuriat et l'emploi rémunéré affecte négativement la productivité globale. En outre, les disparités entre les sexes dans la participation au marché du travail réduisent le niveau de revenu par habitant. Ainsi, leurs estimations montrent que si toutes les femmes sont exclues de l'entrepreneuriat, la productivité globale chutera de 12% et si toutes les femmes seront exclues du marché du travail, le revenu par habitant chutera de 40%. En utilisant un cross-country, l'analyse montre que la perte totale de revenus est de 27% en Afrique du Nord et de l'Est contre 10% pour l'Europe.

Cuberes et Teignier-Baqué (2011) estiment que l'élimination des obstacles au travail des femmes dans certains secteurs ou certains métiers pourrait, grâce à une participation accrue des femmes et à une productivité du travail plus élevée, augmenter la production de 25% dans certains pays; et ceci, grâce à une meilleure utilisation de leurs compétences et aptitudes. Ils montrent également qu'une plus grande implication des femmes dans le contrôle des ressources du ménage, par le biais de leurs propres gains ou de leurs transferts monétaires, peut améliorer les perspectives de croissance des pays en augmentant les dépenses de manière à ce que les enfants en bénéficient.

À l'aide d'une analyse comparative en Afrique subsaharienne, Hakura et al. (2016) examinent l'impact des inégalités de revenus et de genre sur la croissance économique. Avec un système d'estimation GMM, des analyses économétriques sont effectuées en reliant la croissance du PIB par habitant de 115 pays au déterminant traditionnel de la croissance économique et aux facteurs d'inégalités de revenus et de genre. Les inégalités de revenus et de genre (y compris les restrictions liées au genre) sont négativement associées à la croissance du PIB par habitant. Lorsque les auteurs effectuent une analyse en regroupant des pays ayant différents niveaux de développement, ils constatent que le rôle négatif du revenu et des inégalités entre les sexes affectent la plupart des pays à faible revenu. Les résultats montrent que, si les pays d'Afrique saharienne réduisent les inégalités jusqu'au niveau d'inégalité observé dans les pays d'Asie émergente, la croissance de leur PIB par habitant pourrait augmenter de 0,9 point de pourcentage.

Sur ce dernier point, Dramani et al. (2016), en appliquant la méthodologie des NTTA³ aux données sénégalaises, ont mesuré le temps consacré aux activités domestiques et montré que le temps de travail domestique est en moyenne de 7 heures par jour pour les femmes et de 30 minutes par jour pour les hommes. En revanche, sur le marché du travail rémunéré, le niveau de participation des hommes au marché du travail est beaucoup plus élevé que celui des femmes (55,2% contre 34,3%). Prenant simultanément le marché intérieur et le marché du travail, ils établissent que les femmes travaillent plus et gagnent moins que les hommes sur la période de 25 à 80 ans.

Baliamoune-Lutz (2007) utilise des données de panel sur les pays africains et arabes pour évaluer de manière empirique l'impact sur la croissance de deux indicateurs principaux, notamment le ratio filles / garçons dans l'enseignement primaire et secondaire et le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans par rapport aux hommes du même groupe d'âge. Les résultats indiquent que les inégalités entre les sexes en matière d'alphabétisation ont un effet négatif important sur la croissance.

En 2004, les travaux de Baten étaient axés sur l'influence des inégalités entre les sexes sur la croissance économique des pays industrialisés. Il contient trois indicateurs d'inégalité dans la construction de son modèle: l'espérance de vie, la main-d'œuvre et l'éducation. Il semble que moins il y a d'inégalités, plus le revenu par habitant est élevé et plus le fait que les inégalités entre les sexes dans l'éducation influencent fortement et négativement la croissance économique. Les recherches de Zahid et al. (2010) corroborent les conclusions de la précédente étude dans le cas du Pakistan. Jim Sallee (2000) utilise une analyse économétrique pour étudier le lien entre l'autonomie des femmes et le bien-être familial. Il en ressort que plus l'autonomie d'une femme est grande, plus le taux de fécondité est bas, ce qui entraîne une baisse de la croissance démographique.

Méthodologie et sources de données.

La méthodologie utilisée est dérivée des travaux du CREG-CREFAT sur l'indice synthétique de suivi du dividende démographique (I2S2D) ou Demographic Dividend Monitoring Index (DDMI). Ce dernier mesure le développement à travers cinq axes principaux (Voir Encadré), dont le développement humain qui permet d'apprécier le niveau du développement humain au niveau national et infra national à travers l'IDHE.

L'Indice de développement humain étendu (IDHE) est un outil synthétique de mesure du développement humain durable. Il dérive l'IDHE qui part des insuffisances liées au calcul de l'Indice de développement humain (IDH) mis sur pied par le PNUD dans son premier Rapport sur le développement humain, publié en 1990.

L'IDHE donne le niveau moyen de développement humain atteint par chaque pays sous trois aspects essentiels:

- Longévité et santé : représentées par l'espérance de vie à la naissance et l'indice synthétique de fécondité;

³ NTTA= National Time Transfer Account

- Instruction et accès au savoir : représentés par la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation;
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : représenté par la consommation par habitant.

La prise en compte du genre dans l'IDHE permet d'appréhender les contributions des hommes et des femmes dans le processus de développement humain durable. La désagrégation de l'IDHE selon le sexe commence ainsi par une ventilation des indicateurs élémentaires par sexe. Quatre des cinq indicateurs utilisés pour calculer l'IDHE sont différenciables selon le genre. Il s'agit de l'espérance de vie à la naissance, de la durée moyenne prévue de scolarisation, la durée attendue de scolarisation et de la consommation moyenne par habitant.

Pour ces indicateurs, des valeurs différenciées selon le sexe sont obtenues pour les hommes d'une part, et pour les femmes d'autre part. Par ailleurs, l'ISF est un indicateur calculé uniquement sur les femmes. Dans ce contexte, et aux fins de calcul de l'IDHE, l'ISF ne sera pas différencié selon le sexe. Dans chaque catégorie de population (hommes et femmes), l'agrégation des indicateurs sexospécifiques et de l'ISF s'effectue avec la méthode d'agrégation de l'IDHE, ce qui donne IDHE différencié par sexe.

Le tableau suivant indique la sexospécificité des indicateurs élémentaires utilisés dans le calcul de l'IDHE.

Tableau: Indicateurs élémentaires de l'IDHE

Sous-dimensions	Indicateurs	Sexospécificité
Santé	Esperance de vie à la naissance	Oui
	ISF	Non
Education	Durée attendue de scolarisation (années)	Oui
	Durée moyenne de scolarisation (années)	Oui
Niveau de vie	Consommation par habitant (\$ ppa)	Oui

Source : CREG, 2019

Les indicateurs élémentaires de chaque sous-dimension sont normalisés puis agrégés pour avoir les indices sous-dimensionnels selon le sexe. Ces derniers sont combinés à leur tour pour obtenir l'indicateur IDHE différencié selon le sexe.

Pour la normalisation, des valeurs minimales et maximales sont définies afin de convertir les indicateurs en indices compris entre 0 et 1. Les valeurs maximales sont les valeurs les plus élevées observées de manière empirique sur des pays en Afrique subsaharienne. Les valeurs minimales sont celles que l'on est en droit de considérer comme des valeurs de subsistance.

Encadré : Approche Méthodologique de l'I2S2D

L'approche méthodologique est déclinée suivant les différentes dimensions de DDMI. La première dimension se base sur la méthode des Comptes nationaux de transfert (NTA). L'objet de cette méthode est de produire une mesure, tant individuelle qu'agrégée, de l'acquisition et de la répartition des ressources économiques aux différents âges. Cela consiste à introduire l'âge dans la Comptabilité Nationale. Ces comptes sont destinés à comprendre la façon dont les flux économiques circulent entre les différents groupes d'âge d'une population pour un pays et pour une année donnée. Ils indiquent notamment à chaque âge les différentes sources de revenus et les différents usages de ces revenus en termes de consommation, que celle-ci soit privée ou publique, et d'épargne. Ils permettent ainsi d'étudier les conséquences économiques liées à la modification de la structure par âge de la population (United Nations, 2013).

La dimension 2 (ou Qualité du cadre de vie) s'inspire de la méthodologie du *Better Life Index* développée par l'OCDE (2011). Dans sa formulation standard, le cadre de vie couvre onze (11) sous-dimensions considérées comme essentielles au bien-être. Mais dans le cadre de suivi du DD, seules sept (Engagement civique, Liens sociaux, Environnement ; Équilibre travail-vie privée et Sécurité) des onze sont retenues l'analyse du cadre de vie, les quatre (04) autres étant pris en compte par les autres dimensions. Chaque sous-dimension du cadre de vie est mesuré à partir d'un à quatre indicateurs. À l'intérieur de chaque sous-dimension, on calcule la moyenne des indicateurs élémentaires qui le composent avec la même pondération, ces derniers étant normalisés au préalable. L'Indicateur de la qualité du cadre de vie (IQCV) est une moyenne pondérée des indicateurs composites sous-dimensionnels.

L'analyse des dynamiques dans la pauvreté effectuée au niveau de la dimension 3 s'appuie sur une nouvelle approche de mesure des transitions dans la pauvreté de Dang et Lanjouw (2013). Ces derniers ont développé une méthode de construction de pseudo-panel et d'estimation de la matrice de transition sur deux ou plusieurs enquêtes de pauvreté. L'idée est de suivre des cohortes d'individus (ou de ménages) dans le temps.

Les dimensions 4 et 5 sont inspirées de la méthode de l'IDH et des *Clusters* respectivement. Se basant sur les trois sous-dimensions classiques de l'IDH, la dimension 4 introduit la fécondité dans la construction de l'indicateur pour tenir compte des aspects relatifs à la démographie et à la soutenabilité du développement. Quant à la dimension 5, elle couvre quatre (04) sous-dimensions : l'urbanisation, la migration, les infrastructures et les flux financiers. Chaque sous-dimension comporte un certain nombre d'indicateurs permettant de la quantifier. Les indicateurs sont normalisés de sorte que les valeurs soient comprises entre 0 (le pire score) et 1 (le meilleur score). L'indice sous-dimensionnel est obtenu par la moyenne géométrique des indicateurs qui composent la sous-dimension. L'Indicateur synthétique des réseaux et territoires (ISRT) représente lui aussi la moyenne géométrique des indices sous-dimensionnels.

Le DDMI est une agrégation par moyenne géométrique des indicateurs synthétiques des cinq dimensions. Son interprétation se fait à travers une grille donnée. Dans cette grille, les pays ou territoires sont repartis en trois catégories selon la valeur de l'indicateur. Ainsi lorsque l'indicateur a une valeur inférieure à 0,50, la situation du pays ou territoire est qualifiée de faible. Par contre la situation est qualifiée de moyenne lorsque l'indicateur a une valeur se situant entre 0,5 et 0,8. Enfin, lorsque la valeur de l'indicateur sera supérieure ou égale à 0,8, la situation du pays ou du territoire sera qualifiée de bonne (ou élevée ou meilleure).

Indice sous-dimensionnel de santé selon le genre

La sous-dimension santé est composée de deux indicateurs élémentaires que sont l'espérance de vie à la naissance et l'ISF. Ces deux indicateurs sont normalisés et agrégés pour déterminer l'indice sous-dimensionnel de santé.

- Indice de l'espérance de vie à la naissance IE

L'espérance de vie à la naissance est l'âge moyen où décéderait une génération qui subirait, de sa naissance à sa disparition, les conditions de mortalité de l'année d'observation. Elle est déterminée aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Sa normalisation se fait comme suit:

$$IE_g = \frac{\text{valeur utilisée}_g - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}} \quad \text{Avec } g = \text{sexe}$$

NB : Valeur maximale et Valeur minimale sont à lire sur le tableau des valeurs de base ci-dessous.

-Indice synthétique de fécondité ISF

L'ISF lorsqu'il est très élevé, il se présente comme obstacle pour l'atteinte du DD. Mais lorsqu'il est très petit il présente des inconvénients économiques comme démographiques. Les recommandations des démographes par rapport à l'ISF sont en faveur d'un indice qui avoisine une valeur de 3 et ne pouvant pas dépasser la valeur 8 au pire des cas vue les observations qu'ils ont faites sur les pays du monde entier ces dernières années. Par conséquent, l'indice qui sera construit sera de telle sorte que : plus l'ISF s'éloigne de 3 moins il sera important et vice versa. Pour ce faire on utilise la formule suivante :

$$ISFN(x) = \frac{x}{3} * \mathbf{1}_{[0;3]}(x) + \frac{(8-x)}{(8-3)} * \mathbf{1}_{]3;8]}(x)$$

Avec x l'ISF, $\mathbf{1}_{[0;3]}(x)$ et $\mathbf{1}_{]3;8]}(x)$ des fonctions indicatrices de x.

Il est important de noter que l'ISF n'est pas différenciable selon le genre (raison pour laquelle il n'est pas indicé). Il est considéré comme variable invariant et utilisé pour les besoins du calcul.

-Indice sous-dimensionnel de santé IS

La désagrégation de l'indice de santé est obtenue en faisant la moyenne géométrique des deux indicateurs normalisés:

$$IS_g = \sqrt{IE_g * ISFN} \quad \text{Avec } g = \text{sexe}$$

Indice sous-dimensionnel de l'éducation selon le genre

L'indice de niveau d'instruction est mesuré pour un pays donné par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire.

- **La durée moyenne de scolarisation selon le genre :**

La durée moyenne de scolarisation donne pour un adulte est la durée en année que celui-ci passe en moyenne à l'éducation. La formule de cet indice est le suivant :

$$IDMS_g = \frac{\text{valeur utilisée}_g - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

Avec g =sexe

NB : Valeur maximale et Valeur minimale de la durée moyenne de scolarisation sont à lire sur le tableau des valeurs de base des indices ci-dessous.

- **La durée attendue de scolarisation :**

La durée attendue de scolarisation quant à elle est définie comme étant le nombre d'années de scolarisation dont un enfant en âge d'entrer à l'école peut espérer bénéficier.

$$IDAS_g = \frac{\text{valeur utilisée}_g - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

Avec g =sexe

NB : Valeur maximale et Valeur minimale de l'indice de la durée attendue de scolarisation sont à lire sur le tableau des valeurs de base des indices ci-dessous.

L'indice de l'éducation (IE) est ensuite obtenu en normalisant la moyenne géométrique de l'indice de la durée moyenne de scolarisation et de l'indice de la durée attendue de scolarisation, avec 0 comme valeur minimale et 0,978 comme valeur maximale.

$$IE_g = \frac{\sqrt{IDMS_g * IDAS_g} - 0}{0.978 - 0}$$

Avec g =sexe

IV.4.1.1. Indice sous-dimensionnel du niveau de vie selon le genre

Ce dernier est généralement appréhendé par le PIB/tête. Il se définit comme la richesse créée à l'intérieur du pays (somme de la valeur ajoutée des producteurs résidants dans un pays donné, majorée de toutes les taxes sur les produits (Déduction faite des subventions) non incluses dans la valorisation de la production en sus des rentrées de fonds nets des revenus primaires (compensation des employés et revenu des biens) en provenance de l'étranger, divisé par la population en milieu d'année. En se basant sur l'hypothèse fondamentale de Keynes selon laquelle le revenu explique la consommation, on choisit à la place du PIB/tête, la consommation par tête. Les données utilisées proviennent de la comptabilité nationale pour l'année 2014. Dans notre étude, le niveau de vie est approximé par la consommation par tête exprimé en \$ PPA. Celle-ci est différenciée selon sexe puis normalisée suivant la formule ci-dessous :

$$IC_g = \frac{\ln(\text{Valeur utilisée}_g) - \ln(\text{Valeur minimale})}{\ln(\text{Valeur maximale}) - \ln(\text{Valeur minimale})}$$

Avec g =sexe et \ln = logarithme népérien

NB : les Valeurs maximale et minimale de l'indice de la consommation sont à lire sur le tableau des valeurs de base des indices ci-dessous.

Indice de développement humain étendu (IDHE) selon le genre

L'IDHE_g est calculé en faisant la moyenne géométrique des trois indices de santé, d'éducation et de consommation. La formule se présente comme suit :

$$IDHE_g = \sqrt[3]{IS_g * IE_g * IC_g}$$

Calcul des contributions :

La contribution de chaque sous dimension d'un indicateur est déterminée à partir de la formule suivante :

$$CI_i = \frac{I_i}{\sum_{i=1}^n I_i} * IP$$

Avec : CI_i = contribution de l'indicateur ; I_i = Indicateur i; IP = Indicateur Global.

Grille d'évaluation de l'indice

Les différents indices calculés sont calibrés de sorte à être jugés satisfaisants à partir de la valeur seuil de 0,5 ou ramené à une échelle de 100, 50%. Si la valeur de l'indice est en deçà de 50%, elle est jugée trop faible pour une bonne et pleine exploitation du dividende démographique. Lorsqu'elle est comprise entre 50 et 80%, elle est jugée moyennement satisfaisante, et au-delà de 80%, très satisfaisante.

Tableau des indicateurs élémentaires, les valeurs minimales et maximales correspondantes et sources

Sous-dimensions	Indicateurs	Valeur min	Valeur max	Sources
Santé	Esperance de vie à la naissance	20	85	Recensement général de la population et de l'habitat (RGPHAE, 2013)
	ISF	3	8	
Education	Durée attendue de scolarisation (années)	0	18	Agence National de la Statistique et la Démographie (ESPS II, 2011)
	Durée moyenne de scolarisation (années)	0	15	Agence National de la Statistique et la Démographie (ESPS II, 2011)
Niveau de vie	Consommation par habitant (\$ PPA)	67 \$	20723 \$	Comptabilité nationale pour l'année 2014

Sources : CREG, 2019

Résultats et discussions

Les résultats de l'indice de développement humain élargi, qui tient compte de la durabilité du développement humain, sont d'abord présentés. S'en suivra, une analyse de la contribution du capital humain à l'indice synthétique de suivi du dividende démographique (I2S2D).

Analyse de l'Indice de Développement Humain Élargi (IDHE)

En se référant à la grille d'évaluation, le constat général qui se dégage est le faible niveau de développement humain élargi au Sénégal, niveau insatisfaisant pour un pays aspirant à l'émergence. En effet, l'IDHE, de 48,6%, n'atteint pas la limite définie comme seuil à partir duquel un pays commence à exploiter le Dividende démographique (0,5 ramené à une échelle de 100, 50%). Cette faiblesse de l'IDHE est due aux faibles performances observées particulièrement au niveau de l'éducation, soit 30,9%. La santé, ainsi que le niveau de vie sont à des niveaux certes supérieurs à 50%, mais encore faiblement satisfaisants avec des valeurs respectives de 63,2% et 58,8%.

Tableau : IDHE et ses composantes

	SENEGAL	Homme	Femme
I2S2D	0,415	0,498	0,259
IDHE	0,486	0,511	0,463
SANTE	0,632	0,621	0,644
ISF normalisé	0,580	0,580	0,580
Indice Espérance de vie à la naissance	0,689	0,665	0,715
EDUCATION	0,309	0,365	0,262
Indice Durée moyenne de scolarisation	0,181	0,239	0,137
Indice Durée attendue de scolarisation	0,503	0,533	0,480
NIVEAU DE VIE	0,588	0,589	0,588
Indice Consommation	0,588	0,589	0,588

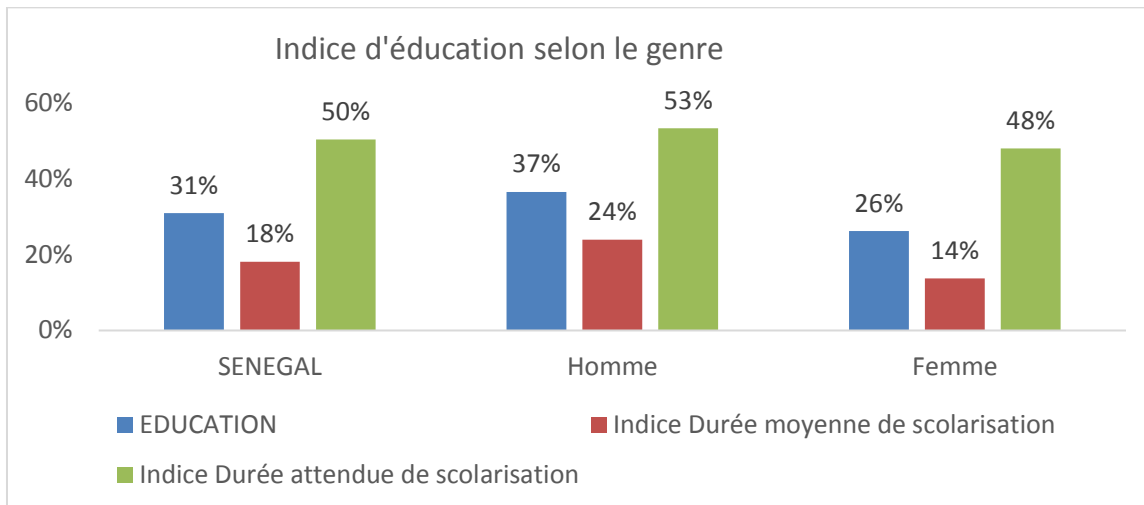
Source : CREG, 2019

La perspective sexospécifique révèle une certaine disparité. En effet, les hommes ont un niveau de développement humain étendu plus élevé que les femmes, avec respectivement 51,1% et 46,3%. Les différentes composantes de l'IDHE sont à l'image des tendances observées au niveau national, caractérisées par un niveau de vie faiblement satisfaisant et qui est en moyenne également distribué entre les hommes et les femmes (respectivement 58,9% et 58,8%). Le niveau de l'indice de santé également faiblement satisfaisant tant pour les hommes que pour les femmes, la valeur de l'indice étant légèrement plus importante pour ces dernières, soit (64,4% contre 62,1%). Cependant, le niveau de l'IDHE au niveau national et par sexe pourrait être amélioré si l'indice relative à l'éducation est à un niveau plus élevé.

Faiblesse du niveau d'éducation plus prononcée chez les femmes

Les résultats de l'IDHE sont, à l'image des tendances observées au niveau national, creusés par les faibles performances observées au niveau de l'indice d'éducation pour les hommes comme pour les femmes. La faiblesse de l'indice d'éducation est cependant plus prononcée chez les femmes, 26,2% contre 36,5% pour les hommes, signe des fortes disparités entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'éducation. Cette situation est principalement le fait de la durée

moyenne de scolarisation qui est faible chez les femmes (13,7% contre 23,9% pour les hommes), ce qui dénote un problème de maintien des femmes dans le système éducatif.

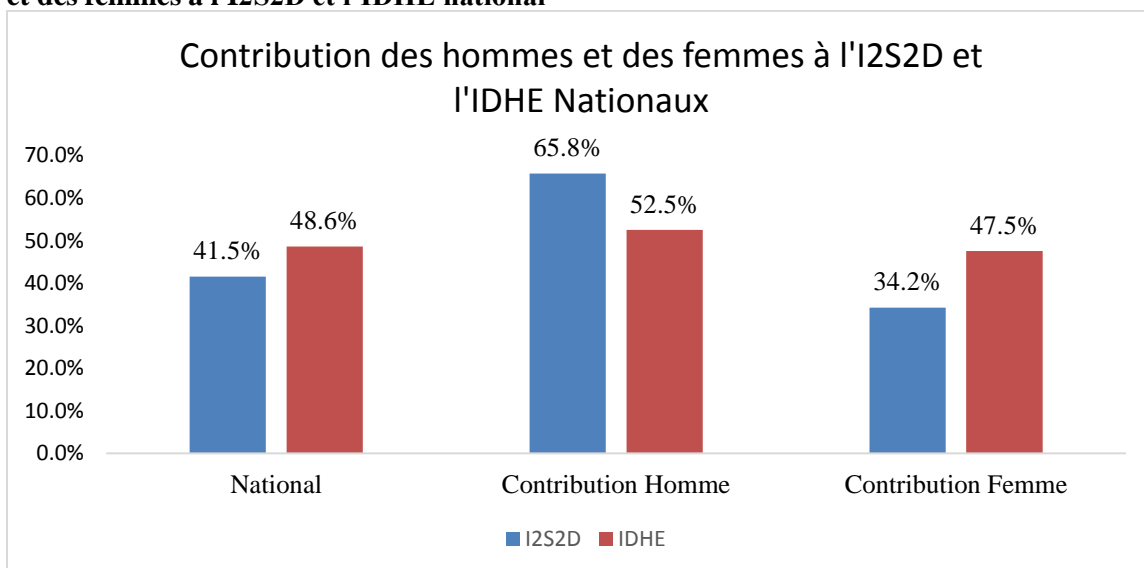


Source : CREG/CREFAT, 2019

Une contribution marginale des femmes dans la capture du dividende démographique

La contribution globale de l'IDHE à l'Indice Synthétique de Suivi du Dividende Démographique (I2S2D) est au total de 9%. Pour rappel, l'I2S2D ou DDMI est la moyenne géométrique de cinq indicateurs (Cf. Encadré) qui prennent en compte l'ensemble des aspects de la vie économique et sociale. Au Sénégal, il est estimé à 41,5%, (CREG/CREFAT, 2019), niveau encore faible pour une pleine exploitation du dividende démographique. La contribution des femmes au dividende démographique est de 31,6 points de pourcentage inférieure à celle des hommes qui contribuent à hauteur de 65,8%.

Tableau 1: Contribution des hommes et des femmes à l'I2S2D et l'IDHE national



Sources : Auteur à partir des données du CREG/CREFAT 2019

Pour ce qui concerne l'IDHE, la contribution de l'IDHE des hommes est de 2,2 points de pourcentage supérieure à celle des femmes. L'explication relative à cette faible contribution est à trouver dans la composition de L'IDHE des hommes et des femmes (Cf. Tableau)

Indicateurs / Contribution à l'IDHE	Homme	Femme
SANTE	20,1%	20,0%
EDUCATION	11,8%	8,1%
NIVEAU DE VIE	19,1%	18,2%

Sources : Auteur à partir des données du CREG/CREFAT 2019

De façon globale, le faible niveau de l'indice d'éducation à l'IDHE des hommes et des femmes se matérialise par la faiblesse de la contribution de ce dernier. En effet, parmi tous les indicateurs, l'éducation a la plus faible contribution au développement humain tant pour les hommes que pour les femmes. La contribution de l'éducation à l'IDHE des femmes est encore plus marginale, avec 8,1%, ce qui explique en partie, la faiblesse de la contribution des femmes à l'IDHE global et partant, à l'I2S2D.

Ces résultats viennent corroborer la littérature théorique et empirique relative à la relation positive entre capital humain sur la croissance économique. En effet, l'investissement plus important dans le capital humain augmente la productivité nette de la main-d'œuvre (, Becker, 1988 ; Mason et Lee, 2010). Les conclusions de nombreuses études vont dans ce sens notamment, Barro, (1991) ; Mankiw et al. (1992) qui trouvent que les variables éducatives sont un facteur déterminant de la croissance du PIB par tête des pays.

L'effet positif de l'éducation sur la croissance économique des pays est vérifié dans de nombreuses études empiriques. Nos résultats, qui montrent que les faibles performances de l'indice de développement humain des femmes sont dues aux inégalités en termes d'éducation entre les hommes et les femmes, corroborent avec ces derniers. Des initiatives en faveur de l'éducation des femmes, plus particulièrement sur le maintien des filles à l'école améliorerait la durée moyenne d'éducation, ce qui par ricochet aurait un effet positif sur l'IDHE. En effet, la littérature empirique montre que la réduction des écarts en termes d'éducation entre les hommes et les femmes se traduirait en gain de croissance (Balioune-Lutz (2007) ; Baten (2004) ; Zahid et al. (2010) ; Jim Sallee (2000)).

Conclusion et recommandations

Le Sénégal est ainsi caractérisé par une faiblesse du niveau de développement humain, en particulier, du niveau d'éducation. Globalement, l'indice de développement humain Elargi, qui rend compte de la qualité ainsi que la durabilité du capital humain est à un niveau faible, soit 48,6%. La contribution des femmes et des hommes au développement humain, est marquée par une disparité en faveur des hommes qui contribuent à 52,5% contre 47,5% pour les femmes. Cette faible contribution est particulièrement le fait de la contribution marginale de la composante « éducation » de l'indice lequel, même si au niveau global est faible, l'est encore plus pour les femmes qui contribuent à 8% à leur développement humain contre 14% pour les

hommes. Ces résultats militent en faveur d'un plaidoyer en faveur de l'investissement en Capital humain au Sénégal autant pour les hommes que pour les femmes. Plus particulièrement, il s'agira de la mise en œuvre de politiques de maintien des Garçons, et plus encore des jeunes filles à l'école, pour une meilleure capture du dividende démographique.

Références Bibliographiques

- Baliamoune-Lutz, M. (2007). "Globalization and Gender Inequality: Is Africa Different?". *Journal of African Economies*, 16 (2): 301-48.
- Becker G. S. and K.M. Murphy (1988). "The Family and the State", *Journal of Law and Economics*, 31, pp. 1-18.
- Blackden, M., Canagarajah, S., Klasen, S., and Lawson, D. (2006), "Gender and growth in Sub-Saharan Africa", UNU-WIDER Research Paper No. 2006/37.
- Bloom D, D Canning, and P Malaney. (2000) "Population dynamics and economic growth in Asia." *Population and Development Review* 26(Suppl.): 257–290.
- Bloom D., D. Canning and J. Sevilla (2003). *The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*. Santa Monica, California: RAND. MR–1274
- Bloom D., D. Canning, G. Fink, and J. Finlay (2010), "Microfoundations of the Demographic Dividend". Paper presented at the IUSSP seminar on demographics and Macroeconomic Performance, Paris. 4-5 June.
- Bloom D, and J Williamson. (1998) "Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia." *World Bank Economic Review* 12(3): 419–455.
- Canning D., S. Raja et A. S. Yazbeck, éd. (2016) *La transition démographique de l’Afrique : dividende ou catastrophe ?* Collection L’Afrique en développement. Washington, DC : Banque mondiale.
- Cuberes D. and Teigner M. (2015) « Aggregate Costs of Gender Gaps in Labor Market: A Quantitative estimate », UB Economics Paper E14/308.
- Cuberes, D., and Teignier, M. (2011), "A Model of Talent Allocation under Gender Inequality," manuscript.
- Dramani, L. (2016), "Economie Générationnelle et Dividende démographique au Sénégal: Théorie et Applications, tome 2; Edition L’Harmattan Sénégal
- Dramani (2017), « Dividende démographique en Afrique de l’Ouest et du Centre: Définitions, Mesures et Résultats »
- Dramani, L. (2018), "Dividende Démographique et Développement Durable au Sénégal: Le Développement sous un nouveau prisme", Vol. 1 ; Edition L’Harmattan Sénégal
- Esteve-Volart, B. (2009), "Gender discrimination and growth: Theory and evidence from India," WP.
- Galor, O. and Weil, D. N. (1996), "The gender gap, fertility, and growth," *American Economic Review* 85(3), pp. 374–387

Hakura D., Hussain M., Newiak M., Thakoor V. and Yang F. (2016) « Inequality, Gender Gaps and Economic Growth: Comparative Evidence for Sub-Saharan Africa », International Monetary Fund Working Paper 16/11, p: 1-29.

Klasen (1999) « Does Gender Inequality Reduce Growth and Development? Evidence from Cross-Country Regressions », World Bank Working Paper 7.

Klasen, S. (2002), “Low schooling for girls, slower growth for all? Cross-country evidence on the effect of gender inequality in education on economic development,” World Bank Economic Review 16(3), pp. 345–73.

Lee R. and A. Mason (2007). “Population ageing, wealth, and economic growth: demographic dividends and public policy”. Background Paper for the World Economic and Social Survey, Department of Economic and Social Affairs, United Nations.

Mason A. (2005). Demographic Transition and Demographic Dividends in Developed and Developing Countries. United Nations Expert Group Meeting on Social and Economic Implications of Changing Population Age Structures, Mexico City.

Mason A. and R. Lee (2007). “Transfers, capital, and consumption over the demographic transition” in R. Clark, A. Mason and N. Ogawa, eds., Population Aging, Intergenerational Transfers and the Macroeconomy (Elgar Press), pp. 128-162.

Mitra A., Bang J. et Biswas A. (2015) « Gender Equality and Economic Growth: Is it Equality of Opportunity or Equality of Outcomes? », Feminist Economics, 21(1), p : 110-135.

Sallee J. (2000), « Applications of Gender and Development: An Econometric Analysis of Women’s Autonomy and Fertility Behavior ».

Sen, A. (1990), “Gender and Cooperative Conflicts,” in I. Tinker (ed.) Persistent Inequalities, Oxford University Press: New York.

United Nations (2013), National Transfer Accounts Manual: Measuring and analysing the generational economy, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.

World Bank. (2001). Engendering Development. Washington, DC: World Bank.

Ministère de la Santé et de l’Action sociale (2009), « Plan national de Développement sanitaire du Sénégal 2009-2018 »

Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan (2017), *Revue annuelle conjointe (RAC)*, pp